



## Calendrier mobilités de stage Année scolaire 2023-24

### AVANT LA MOBILITE

Ce calendrier<sup>1</sup> concerne toutes les formes de mobilité (courtes/longues) de l'enseignement supérieur. Il est rappelé que la recherche du stage, de l'hébergement et des transports sont de la responsabilité de l'étudiant.

**Mi-septembre** : Information à destination des étudiants et des parents.

**À Partir de mi-octobre, jusqu'à mi-mars<sup>2</sup>** :

- Candidatures via le formulaire à remettre au coordinateur international.
- Réalisation des CV et lettres de motivation en langue étrangère (via Europass). Recherche de stage (accompagnée par les professeurs de langue et d'action). Transmission du pré-accord de stage au coordinateur Erasmus.
- Sélection<sup>3</sup> des candidats.
- Établissement des conventions de stage et complétion des kits mobilité (signature du Grand agreement et Learning agreement tableau B).
- Réalisation d'un test de langue sur EU Academy
- Envoi des conventions de stage et de la partie du kit mobilité dédié à l'organisme partenaire.
- Dès réception de la convention et du kit complétés et signés, l'étudiant reçoit 70% de la bourse mobilité.

### PENDANT LA MOBILITÉ

- L'étudiant part en stage avec son kit mobilité. Celui-ci doit être complété par l'organisme d'accueil avant la fin de la période de stage.
- Réalisation d'un second test de langue sur EU Academy

### APRÈS LA MOBILITÉ

- Remise du kit mobilité (learning agreement) complété au coordinateur international.
- Soumission du rapport de participant.
- Ces deux conditions sont requises pour le versement du solde de la mobilité.

1. une tolérance dans le calendrier peut être accordée après avis du jury de sélection

2. A partir de cette date, vous pouvez candidater pour une **mobilité en deuxième année** : octobre 2024 à mars 2025

3. Cf. Critères de sélection